

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux-mille-vingt, le 30 juin à 19 heures, s'est tenu le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle polyvalente, sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2020

Etaient présent :

Mmes Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Myriam ROULEAU, Emeline THEVENIN, Brigitte VAUR.

Mrs Bruno BOUET, Jacques BOUTOUYRIE, Frédéric FORTIN, Denis LAVAT, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jean-Michel POLGE, élus municipaux, et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie.

Absent (es) excusé (es) :

Mme Eloïse BABILONI ayant donné procuration à Mme HOLLANDE Marie-Claude

Mme Annick PEYRE ayant donné procuration à Mr MARTIN Stanislas

Mr Mickaël LE HELLOCO ayant donné procuration à Mr BOUTOUYRIE Jacques

Absent (e) non excusé (e)

Secrétaire de Séance : Marie Claude HOLLANDE

Mr le Maire remercie les Brévillais présents à ce conseil municipal.

Ordre du jour :

- Présentation des employés municipaux au conseil municipal
- Délibération délégation du conseil municipal au Maire
- Délibération pour le remboursement des locations de salle
- Demande de subventions
- Délibération travaux du SDEM
- Modification des statuts du SMPGA
- Organisation du personnel communal
- Délibération autorisant le Maire à défendre la commune
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

PRESENTATION DES EMPLOYES MUNICIPAUX AU CONSEIL MUNICIPAL

Brigitte GEORGES Secrétaire depuis 30 ans, conseillère municipale dans sa commune d'Anctoville sur Bosq

Stéphanie ALIX Secrétaire en remplacement de Mme Annie SAVOIE en retraite, Conseillère municipale dans sa commune de Donville les Bains.

Patricia GOURMELEN réside à Coudeville sur Mer, Adjointe technique, gestion et entretien de la salle polyvalente, ménage à la mairie et depuis le Covid, la salle n'étant pas louée s'occupe des espaces verts.

Hervé ANQUETIL réside à Bréville, Agent de maîtrise et garde champêtre depuis 29ans

Michaël COUEFFE réside à Bréhal, Adjoint technique entretien des espaces verts depuis 19 ans

PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Eloïse BABILONI, La Route Blanche, Directrice tourisme, Conseillère municipale 1^{er} mandat

Bruno BOUET, Le Grand Chemin, Artisan, Conseiller municipal, 2^{ème} mandat

Jacques BOUTOUYRIE, Village Daucès, Commerçant retraité, 1^{er} adjoint, 4^{ème} mandat

Frédéric FORTIN, Route de l'aérodrome, Moniteur ULM, conseiller municipal, 3^{ème} mandat

Marie-Claude HOLLANDE, La Belle Croix, Chargée de recrutement retraitée, 2^{ème} adjointe, 2^{ème} mandat (conseillère au mandat précédent)

Denis LAVAT, Rue des Saules, Kinésithérapeute, conseiller municipal, 1^{er} mandat

Michaël LE HELLOCO, La Belle Croix, Cadre bancaire, conseiller municipal, 1^{er} mandat

Chantal LEDESERT, Rue des Marais, Préparatrice pharmacie retraitée, conseillère municipale, 1^{er} mandat

Eric LENGRONNE, Le Closet, Agriculteur bio, conseiller municipal, 3^{ème} mandat

Stanislas MARTIN, Les Sablons, Cadre agro alimentaire retraité, Maire, 2^{ème} mandat (adjoint au mandat précédent)

Annick PEYRE, Le Pas des Châtaigniers, Professeur des écoles, conseillère municipale, 1^{er} mandat

Jean-Michel POLGE, village Daucès, Directeur d'école retraité, adjoint, 2^{ème} mandat (conseiller au mandat précédent)

Myriam ROULEAU, Le Clos des Ormes, Conseillère emploi, conseillère municipale 1^{er} mandat

Emeline THEVENIN, Rue Patrouillard, Secrétaire, conseillère municipale, 2^{ème} mandat

Brigitte VAUR, La Mizière, Professeur SVT retraitée, conseillère municipale 1^{er} mandat

Délibérations :

DELIBERATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres dont le montant est inférieur à 15000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction, lorsque les actions concernent les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal.
- Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans limite de 1000€ pour les communes de 50000 habitants.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions article L 2122-22
- Les délégations consenties prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- En cas d'absence ou empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DES LOCATIONS DE SALLES

Suite à l'événement sanitaire « COVID » la commune a été dans l'obligation de fermer la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose que la commune rembourse les locataires qui avaient versé des acomptes de réservation pour cette période

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de demandes de subventions de deux associations et propose de verser à :

AFEL : 100€

La chasse : 100€

Comité des fêtes n'a pas demandé

A l'unanimité le conseil municipal a donné un avis favorable.

DELIBERATION TRAVAUX DU SDEM

Luminaires éclairage public

Suite à l'état vétuste de deux luminaires d'éclairage public, Monsieur le Maire propose de procéder à leur remplacement par l'intermédiaire du SDEM pour un coût total de 1146,00€

- Rénovation du luminaire A04.008 (avenue de Jersey) coût 1100€ HT Financement du SDEM 40%. Participation de la commune : 660,00€
- Rénovation du luminaire A11.037 (rond point départementale 135) coût 810€ HT Financement du SDEM 40%. Participation de la commune : 486,00€

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

Effacement des réseaux allée des Peupliers

Monsieur le Maire propose de faire des travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution électrique, télécommunication et pose de 6 candélabres Allée des Peupliers.

Montant des travaux : 91 000€ HT

Financement SDEM : 58 250

Participation commune : 32 750€

A l'unanimité le conseil municipal a donné son accord.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMPGA

Lors de sa dernière réunion en date du 29 mai 2020, le Comité Syndical a décidé de modifier ses statuts pour simplifier la représentation des élus au SMPGA ainsi chaque commune pourra être représentée par au moins un élu. En l'application de ces nouveaux statuts, la commune de Bréville a 517 abonnés au 31.12.2019, elle sera représentée par : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

A l'unanimité le conseil municipal a donné son accord.

ORGANISATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme Patricia GOURMELEN a émis une demande pour un poste à temps complet 35h hebdomadaire. Actuellement elle effectue 21h semaine (ménage de la mairie, gestion et entretien des salles communales et sanitaires).

Au cours de la période du Covid, les salles ne sont pas louées, elle fait des travaux extérieurs sur la commune (entretien des espaces verts). Nous avons auparavant M LURIENNE en emploi avenir, contrat qui a pris fin le 30 avril 2020. Mme GOURMELEN accomplit correctement son travail et donne une dynamique à l'équipe.

Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande de Mme Gourmelen et de passer son poste à 35h/35h à compter du 1er septembre 2020. Pour la période des congés juillet et août, elle effectuera des heures complémentaires.

A l'unanimité le conseil municipal a donné un avis favorable.

AFFAIRE DESFOUX/COMMUNE DE BREVILLE SURMER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M et Mme DESFOUX contestent devant le Tribunal administratif la délibération de la commune du 5 mars 2020 concernant la vente d'un terrain d'une contenance de 318 m² à M et Mme MARIE « Auberge des casse-croute ».

Monsieur le Maire expose qu'il doit, pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

- représenter la commune devant le tribunal dans cette affaire
- désigner l'avocat compétent à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Urbanisme

Aménagement du centre bourg

Le terrain concerné est situé entre la mairie et l'église de Bréville.

Lors de la modification du PLU, en 2014, ce terrain devient constructible mais comprend une réserve sur son utilisation. Le propriétaire, désireux de faire une plus-value, fait valoir qu'une réserve sur 9000m² sur une durée aussi longue n'est pas valable, il attaque la municipalité au tribunal.

2019, l'issue étant incertaine, la municipalité achète le terrain à prix moyen pour garder la maîtrise de toute construction. L'idée de ce rachat prend en compte la continuité des terrains propriétés de la commune depuis la pointe « des casse-croûte » jusqu'à la salle des fêtes. Un déplacement de celle-ci dans l'ancienne discothèque, acquise par la municipalité permettrait d'envisager un ensemble cohérent, humain, conservant le caractère de notre village, ainsi que les vues et paysages, et propice à la revitalisation du centre bourg, dans une enveloppe tenable par les finances municipales.

Ce projet ne peut, bien entendu, être mené qu'avec la participation des Brévillais

Rencontre avec M Morin service urbanisme GTM

Avant de pouvoir réaliser le projet du centre bourg, la réserve sur les parcelles AH134 et 375 doit être levée cela nécessite la modification du PLU. Le pilotage du PLU est maintenant de la compétence de GTM. Monsieur Morin de la cellule Urbanisme de GTM est venu nous expliquer les deux procédures possibles simplifiées ou ordinaires, la procédure est entre les mains du préfet qui choisira. Il faudra environ un an pour que cela aboutisse, quelle que soit la solution retenue, mais l'étude du projet peut être menée en parallèle.

Rencontre avec les architectes du CAUE (Conseil d'Architecte, d'urbanisme et de l'Environnement) : association financée par le département qui aide les municipalités dans leurs projets d'urbanisme.

Il s'agissait de faire le point sur les démarches autour du projet du centre bourg, le phasage et les méthodes de travail. Le CAUE nous guidera pour établir le cahier des charges du projet.

Le délai acceptable pour la mise en place du projet se situe à un peu moins de trois ans, durés du prêt relais souscrit pour l'acquisition du terrain

Monsieur le Maire, accompagné de deux adjoints, a reçu le « Collectif Protégeons Bréville »

Le collectif se présente comme une émanation de « l'autre liste aux municipales » et porteur d'interrogation quand à une dénaturation du centre bourg. Un large échange a pu avoir lieu sur l'aménagement du centre bourg. Une communauté de vues a été établie sur les attentes : vues sur le bourg, paysage, intégration dans l'ensemble architectural, le côté humain et convivial.

L'idée d'un groupe de travail sur le projet du centre bourg a été avancée. Il s'agirait d'un groupe d'une dizaine de personnes (élus et citoyens à parité) : qui suivrait de près le dossier et pourrait élaborer des propositions pour le conseil municipal.

Les premiers critères de composition de ce groupe ont été évoqués (confiance, discrétion dans la publication des études et travaux, ouverture sur les différentes solutions envisageables).

Une réunion publique aura lieu dès septembre sur ce projet, et le groupe se mettra au travail dans le courant du mois.

Rencontre avec Mrs Bailleul et Garnier (cabinet missionné pour la révision du PLUI).

L'objectif de cette réunion était l'examen des principes d'urbanisation, des disponibilités et le point des projets en cours et en achèvement.

Voici les grandes lignes qui nous étaient données :

Définition des possibles pour une urbanisation (+25 maisons pour un hameau, continuité urbaine, zones à protéger).

La partie sous le CD 135 ne devrait plus voir de constructions à l'avenir (zone humide, risque de submersion).

Restent concernés par des « dents creuses » la limite de Donville, le Grand Chemin, La Belle Croix, le centre bourg. Peu de terrains au final.

La partie haute de Bréville est essentiellement constitués de terres agricoles qui doivent être préservées.

Communication

Le bulletin municipal Bréville Info est resté inchangé, qu'en pensez-vous ?
Souhaiteriez-vous apporter des idées nouvelles, nous pourrions en discuter ensemble.
J'attire votre attention sur l'importance de la distribution dans les délais.
Si vous êtes dans l'impossibilité de le distribuer, veuillez nous le faire savoir.
Le prochain Bréville Info sera prévu deuxième quinzaine de septembre.
Après échange avec le conseil municipal, Bréville info convient, pas de changement dans l'immédiat.

Le Courrier des Elus est adressé aux conseillers municipaux par mail chaque mardi après le point du bureau municipal. Avis positif du conseil municipal. Mr le Maire a invité les conseillers à participer à la réunion hebdomadaire.

Landes et marais

Monsieur Niobey a été élu Président

Monsieur Bazire Vice-Président

La mise en fonction de la porte à flots est en cours et sera fini pour fin juillet.

Election du Président et des vice-présidents Granville Terre et Mer

La première réunion aura lieu Mercredi 15 Juillet à la salle de Hérel à Granville.

En l'absence de M MARTIN, M BOUTOUYRIE son suppléant représentera la commune et prendra part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Eric LENGRONNE émet une demande de certains Brévillais souhaitant avoir les comptes rendus des conseils municipaux en format papier. Sur le prochain Bréville info, un article sera mis pour proposer aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie.
- Mr Bruno BOUET fait le constat qu'il est difficile d'entretenir les passages entre les sépultures dans l'ancien cimetière. Et propose que la commune fasse appel à des citoyens et élus bénévoles. Une annonce sera mise sur Bréville info dont la parution sera 2^{ème} quinzaine du mois de septembre.

La séance est levée à 19h50

